

NOTE D'INFORMATION LOGEMENT VACANT

Adresse du bien concerné :

**11 rue de la Croix Point
86470 BOIVRE LA VALLEE**

Montant annuel des charges locatives :

2024 : 185.28 €

2023 : 159.35 €

Ces sommes correspondent aux acomptes de charges mensuels pour les divers contrats d'entretien.

Taxe Foncière :

Impôt foncier 2025 : 710 €

En cas d'achat vous devrez régler, chaque année, de la taxe foncière sur les propriétés bâties à compter du jour de la signature de l'acte définitif chez le notaire.

Un calcul au prorata de l'année sera effectué, en fonction de la date de rendez-vous.

Liste des travaux significatifs réalisés les 5 dernières années :

Néant

Informations :

HABITAT DE LA VIENNE vous informe de l'impossibilité de bénéficier d'aides de l'ANAH pendant 5 ans à compter de l'achat de ce logement.

HABITAT DE LA VIENNE sera prioritaire en cas de revente dans les 5 années qui suivent l'acquisition.

Pendant 5 ans à compter de l'acquisition, si vous avez acheté ce logement à un prix inférieur, vous devrez :

- Reverser la différence lors de la revente
- Appliquer un plafond de loyer en cas de mise en location.

